



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 76730

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la politique de conservation, de gestion et d'exploitation de notre patrimoine. En effet, des menaces sérieuses pèsent, du fait de restrictions budgétaires, sur la pérennité des entreprises et des emplois directs et indirects liés au patrimoine. Aujourd'hui, une politique active de soutien à la restauration des monuments historiques, au travers du budget de l'État, apparaît plus que jamais nécessaire pour répondre à une triple ambition : favoriser des emplois non délocalisables, encourager l'accès des jeunes générations à des formations de terrain qualifiantes, développer l'économie locale et l'attractivité internationale de notre pays. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Pour faire suite à la question écrite n° 74859 dont la réponse a été publiée au Journal officiel du 1er novembre 2005, le ministre de la culture et de la communication apporte un complément de réponse aux questions relatives à la situation de l'emploi dans le secteur des monuments historiques. Au-delà de la nécessité de protection du patrimoine, des moyens ont été mis en place pour pérenniser l'emploi par la création de formations de terrain qualifiantes permettant de développer l'économie locale. La commission professionnelle consultative du bâtiment a donné un avis favorable à la création d'un baccalauréat professionnel. L'accession à cette formation qualifiante et diplômante se fera soit dans le cadre d'une formation initiale, soit par la valorisation des acquis d'expérience ou par le biais de la formation continue. De plus, le ministère de la culture et de la communication s'attache à mettre en place un suivi attentif des normes de construction afin de permettre aux entreprises locales de poursuivre leurs activités et pérenniser leurs emplois.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76730

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9855

Réponse publiée le : 28 février 2006, page 2127